



Même en faisant appel aux groupements d'employeurs, l'agriculteur a une obligation générale d'assurer la sécurité et de préserver la santé de ses salariés.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques, obligatoire, apparaît souvent comme une tâche complexe et fastidieuse.

## Des solutions existent !



**SYSTEMA**

Accompagnement  
personnalisé

- ⇒ Définir un plan d'actions de prévention des risques pour les travailleurs.
- ⇒ Réduire voir éliminer les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- ⇒ Accéder au logiciel SYSTEMA, une base de données intuitive.
- ⇒ Finaliser la rédaction de votre DUER.



**Adhérent(e) renseignez-vous !**

Auprès de Francine LAUNAY : 02.41.96.76.39 - f.launay @agri49.com